



Cour des comptes

Rue de Langallerie 11
1014 Lausanne

T + 41 21 316 58 00
info.cour-des-comptes@vd.ch

COMMUNIQUE DE PRESSE

Examen indépendant des activités de la Cour des comptes

Une expertise indépendante évalue les activités et le fonctionnement de la Cour des comptes

La Cour des comptes du canton de Vaud s'est soumise à un audit mené par Michel Huissoud, ancien directeur du Contrôle fédéral des finances. Celui-ci a évalué son travail, ses méthodes et son fonctionnement. Ses conclusions sont globalement positives. La Cour des comptes accepte deux recommandations pour améliorer sa mission de garantir le bon usage de l'argent des contribuables du canton.

La Cour des comptes a décidé en décembre 2023 d'effectuer un examen par les pairs, une pratique standardisée et ancrée dans les lignes directrices des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques ([GUID 1900 ISSAI](#)). Elle a mandaté l'ancien directeur du Contrôle fédéral des finances, Michel Huissoud. Cet expert a évalué de manière indépendante les activités de la Cour des comptes afin que celle-ci puisse améliorer et renforcer ses pratiques d'audit de performance.

L'examen avait pour but de porter un jugement professionnel sur le choix des audits, leur planification, leur réalisation et les relations avec les parties prenantes ainsi que sur les rapports et autres outils de communication de la Cour.

Des entretiens ont eu lieu avec les magistrats de la Cour des comptes, son personnel ainsi qu'une trentaine de représentant·e·s d'entités entrant dans le champ de contrôle de la Cour des comptes. Plusieurs échanges ont eu lieu avec des membres du Grand Conseil, de ses commissions de surveillance et du Conseil d'Etat.

Propositions d'améliorations

L'examen relève que les démarches adoptées pour le choix des audits sont appropriées, conformes aux standards et adaptées aux ressources limitées de la Cour des comptes. Autre point fort souligné par le rapport d'expertise, le traitement des signalements transmis par des lanceurs d'alerte ou via le Contrôle fédéral des finances fait l'objet d'une procédure claire qui doit permettre d'identifier les cas urgents et graves, rapidement et sans dépenser trop de ressources. Enfin, l'expertise relève que la Cour des comptes a accru son indépendance en matière de communication.

Des domaines nécessitent cependant des améliorations. L'approche méthodologique de la Cour des comptes est correcte, mais sa mise en œuvre mériterait une meilleure prise en compte des problèmes, en amont du lancement de l'audit. Le rapport identifie aussi un besoin d'une meilleure adéquation entre la couverture des risques et l'effectif de la Cour.

Enfin, Michel Huissoud estime que chaque recommandation doit être l'objet d'une réflexion critique sur son coût d'opportunité.

Sur la base de sa revue, Michel Huissoud a formulé deux recommandations, sur la mise en œuvre des recommandations émises et sur les ressources de la Cour des comptes. Le Collège des magistrat·e·s les accepte et les mettra en œuvre d'ici la fin de l'année 2024.

Lausanne, le 5 juin 2024

RENSEIGNEMENTS

Nathalie Jaquerod, présidente

Cour des comptes, 021 316 58 16, nathalie.jaquerod@vd.ch

Michel Huissoud, expert indépendant, ancien directeur du Contrôle fédéral des finances,
079 456 65 71

L'examen des activités de la Cour des Comptes du canton de Vaud est accessible sur sa page internet https://www.vd.ch/cdc/autres_publications.